Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260608-CC_2026_176-DE

Délibération n° 2026.176

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 8 Juin 2026 à 20 h 00

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Huit Juin Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de MME Alice LEBRET, Présidente.

Étaient présents : Alice LEBRET – *Présidente*

Rosi BORDET – Michel BRARD – Ghislaine DAVID – Christophe DEROYER – Gilbert FESSELIER – Alain FORET – Wilfrid GODEUX – Stéphane IDLAS – David LEBOUVIER – Marie-Laure NOËL – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – *Vice-présidents délégués*

Denis CHOPIN – Aline LE BOUEDEC – *Conseillers délégués*

Rémi BALLUAIS – Anne BANNIER – Stéphane BARBE – François BOUVATTIER – Roger BUFFET – Philippe BUINEAU – Céline CARRÉ – DALLÉ Pascal – Patricia DESANNAUX – Catherine DUCHATELET – Benoît Du PORTAL – Franck ESNAULT – Magali FONTAINE – Zoé GALICHÉ – Christian GALLE – Amélie GARNIER – Henri-Claude GAUTIER – Hervé GUILLARD – Cécilia GUILLOIS – Claire GUINAUDEAU – Claude HERVÉ – Angélique HIGUINEN – Anthony HUE – Elsa LAFAYE – Arnaud LECHEVALIER – Christian LEFEUVRE – Laurent LEGENDRE – Denis MANCEAU – Véronique PIGEON – Olivier POSTE – Jean-Louis QUILLIOT – Patricia RAULT – Pierre-Antoine RAULT – Isabelle RICHARD – Joachim RONDIN – Florian SALMON – Aldwin SOLLIER – Thierry TOUTAIN – Anne-Marie VEILLÉ, *Conseillers Communautaires*

Hubert COUASNON a donné pouvoir à Anne PERRIN

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice :	58
Présents :	54
Pouvoirs :	1
Votants :	55

Date de la convocation : 2 juin 2026

Date d'Affichage : 9 juin 2026

Vote :

Pour :	55
Contre :	0
Abstention :	0

Étaient excusés :
Daniel BALLUAIS – Hubert COUASNON – Mattéo GENAR – Sylvain THOMAS, *Conseillers Communautaires*

Secrétaire de séance : François BOUVATTIER est désigné secrétaire de séance

**2026.176 - Administration Générale - Adhésion de Fougères Agglomération au Syndicat Mixte Ouvert AGEDI
Logiciel pour la gestion de la tenue des Assemblées**

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260608-CC_2026_176-DE

Fougères Agglomération **2026.176**

2026.176 - Administration Générale - Adhésion de Fougères Agglomération au Syndicat Mixte Ouvert AGEDI
Logiciel pour la gestion de la tenue des Assemblées

Vu les dispositions des articles L.5721-2 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales,
Vu les dispositions de l'article L. 5721-9 du Code Général des Collectivités territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral n° DFEAD-3B-98 n°3 en date du 22 janvier 1998 portant création du syndicat mixte AGEDI,

Considérant la nécessité de moderniser les tâches administratives liées à la préparation des Assemblées,
L'adhésion au Syndicat Mixte Ouvert AGEDI a pour objet de permettre à l'EPCI de bénéficier de produits et services informatiques adaptés par la conclusion d'un contrat de mise à disposition de service selon le principe de la mutualisation à grande échelle.
La contribution annuelle estimative à partir de l'année N+1 est de **1 343,00 € TTC**, montant fixé chaque année par le Comité Syndical.
Après avoir pris connaissance des Statuts et du Règlement Intérieur du Syndicat Mixte Ouvert AGEDI, approuvés par délibération du Comité Syndical en date du 13 mars 2026, et notamment de son article 9 relatif à l'adhésion,
Vu l'avis du Bureau communautaire du 1er juin 2026 ;
Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'ADHERER** au Syndicat Mixte AGEDI selon l'objet mentionné à l'article 5 des Statuts,
- **D'AUTORISER** la Présidente à signer :

  . la convention pour la mise à disposition de services et les conditions Générales annexées,

  · les modalités d'application de la convention de mise à disposition de services,

  · les futurs éventuels avenants sous réserve qu'ils ne remettent pas en cause les conditions essentielles de la mise à disposition,

- **DE CHARGER** Madame la Présidente, de prendre toutes les dispositions administratives nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération,
- **DE DESIGNER** la Présidente comme déléguée de Fougères Agglomération à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI,
- **DE DESIGNER** Monsieur Alain FORET, Vice-Président aux Ressources Humaines, dialogue social et administration générale, comme délégué suppléant de Fougères Agglomération à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI,
- **DE PREVOIR** au budget annuel, à partir de 2027, le montant de la contribution au Syndicat Mixte calculé selon les modalités prévues dans les Statuts, outre les frais de fonctionnement dus en contrepartie de la mise à disposition de service.

Fait et délibéré en séance le 08/06/2026
Pour expédition conforme,
La Présidente,
Alice LEBRET